

Bordereau attestant l'exactitude des informations - CAYENNE - 9731 - Documents comptables (B-S) - Dépôt le 10/12/2025 - 6798 - 2023 B 00459 - 951 599 430 - AAELEC INDUSTRIE

AAELEC INDUSTRIE
SAS au capital de 1 000 euros
Siege social : 643 Copaya – Copaya 2
97351 MATOURY
RCS CAYENNE : 951 599 430

PROCES VERBAL
DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE
EN DATE DU 28 OCTOBRE 2025

L'an deux mille vingt-cinq,
Le vingt-huit octobre,
À 10 heures,

Les associés de la Société par Actions Simplifiée **AAELEC INDUSTRIE**, dont le siège est situé au n°643 Copaya Copaya 2 97351 MATOURY au capital de 1 000,00 €, divisé en 100 parts de 10 euros chacune se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire annuelle, au siège de celle-ci, sur convocation de la direction.

Il est établi une feuille de présence signée par les associés présents en entrant en séance.

Est présent :

- Monsieur ARJOON POORSHOTAM propriétaire de 100 % des parts sociales,

Le Président constate en conséquence que l'assemblée peut valablement délibérer et prendre ses décisions à la majorité requise pour chacun des points évoqués à l'ordre du jour :

Le Président rappelle que l'assemblée est réunie aux fins de délibérer sur les ordres du jour suivants :

ORDRE DU JOUR

- Rapport de gestion établie par la direction
- Approbation des comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2024 et quitus à la direction,
- Affectation du résultat,
- Lecture du rapport spécial sur les conventions visées à l'article L. 223-19 du Code de Commerce, et décision à cet égard,

Le président dépose sur le bureau et met à la disposition des membres de l'Assemblée

- La feuille de présence,
- L'inventaire et les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2024,
- Le rapport de Gestion établie par la Gérance,
- Le rapport spécial sur les conventions visées à l'article L. 223-19 du Code de Commerce,
- Le texte de projet des résolutions qui sont soumises à l'Assemblée

Après toutes formalités établies, le Président déclare la discussion ouverte.

Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIERE RESOLUTION :

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion, approuve les comptes annuels de l'exercice clos au 31 décembre 2024, tels qu'ils lui ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ce rapport. Elle en prend acte et donne quitus de sa gestion pour l'exercice clos.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION :

L'Assemblée Générale approuve la proposition de la Direction et décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 décembre 2024 s'élevant à 24 099,00 euros de la manière suivante :

- Bénéfice de l'exercice	24 099,00 €
--------------------------	-------------

Conformément à la loi, l'Assemblée Générale constate qu'aucun dividende n'est à distribuer.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION :

L'assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport spécial sur les conventions visées par l'article L. 223-19 du Code de Commerce et statuant sur ce rapport, prend acte qu'aucune convention de cette nature n'a été conclue au cours de l'exercice.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé par le président de séance et l'associé unique présent.

Le Président de séance

La Direction



AAELEC INDUSTRIE
SAS au capital de 1 000 euros
Siege social : 643 Copaya – Copaya 2
97351 MATOURY
RCS CAYENNE : 951 599 430

PROCES VERBAL
DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE
EN DATE DU 28 OCTOBRE 2025

PREMIERE RESOLUTION :

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion, approuve les comptes annuels de l'exercice clos au 31 décembre 2024, tels qu'ils lui ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ce rapport. Elle en prend acte et donne quitus de sa gestion pour l'exercice clos.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION :

L'Assemblée Générale approuve la proposition de la Direction et décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 décembre 2024 s'élevant à 24 099,00 euros de la manière suivante :

- Bénéfice de l'exercice	24 099,00 €
--------------------------	-------------

Conformément à la loi, l'Assemblée Générale constate qu'aucun dividende n'est à distribuer.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION :

L'assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport spécial su les conventions visées par à l'article L. 223-19 du Code de Commerce et statuant sur ce rapport, prend acte qu'aucune convention de cette nature n'a été conclue au cours de l'exercice.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisée, la séance est levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé par la présidente de séance et l'associé unique présent.

BILAN ACTIF

ACTIF		Exercice N 31/12/2024 12		Exercice N-1 31/12/2023 9		Ecart N / N-1	
		Brut	Amortissements et dépréciations (à déduire)	Net	Net	Euros	%
	Capital souscrit non appelé (I)						
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles						
	Frais d'établissement	1 525	1 525		542	542	100.00
	Frais de développement						
	Concessions, brevets et droits similaires						
	Fonds commercial (1)						
	Autres immobilisations incorporelles						
	Avances et acomptes						
	Immobilisations corporelles						
	Terrains						
	Constructions						
	Installations techniques, matériel et outillage	700	408	292	525	233	44.44
	Autres immobilisations corporelles	10 500	6 125	4 375	7 875	3 500	44.44
	Immobilisations en cours						
	Avances et acomptes						
	Immobilisations financières (2)						
	Participations mises en équivalence						
	Autres participations						
	Créances rattachées à des participations						
	Autres titres immobilisés						
	Prêts						
	Autres immobilisations financières						
Total II		12 725	8 058	4 667	8 942	4 276	47.81
ACTIF CIRCULANT	Stocks et en cours						
	Matières premières, approvisionnements						
	En-cours de production de biens						
	En-cours de production de services						
	Produits intermédiaires et finis						
	Marchandises						
	Avances et acomptes versés sur commandes						
	Créances (3)						
	Clients et comptes rattachés	20 421		20 421		20 421	
	Autres créances	88		88	3 500	3 412	97.50
	Capital souscrit - appelé, non versé						
Comptes de Régularisation	Valeurs mobilières de placement						
	Disponibilités	14 385		14 385	14 841	455	3.07
	Charges constatées d'avance (3)						
	Total III	34 894		34 894	18 341	16 553	90.25
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)						
Primes de remboursement des obligations (V)							
Ecart de conversion actif (VI)							
TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V+VI)		47 619	8 058	39 560	27 283	12 277	45.00

(1) Dont droit au bail
(2) Dont à moins d'un an
(3) Dont à plus d'un an

BILAN PASSIF

PASSIF		Exercice N	Exercice N-1	Ecart N / N-1	
		31/12/2024 12	31/12/2023 9	Euros	%
CAPITAUX PROPRES	Capital (Dont versé :)	1 000	1 000		
	Primes d'émission, de fusion, d'apport				
	Ecarts de réévaluation				
	Réserves				
	Réserve légale				
	Réserves statutaires ou contractuelles				
	Réserves réglementées				
	Autres réserves				
	Report à nouveau	427		427	
	Résultat de l'exercice (Bénéfice ou perte)	24 099	427	23 672	NS
AUTRES FONDS PROPRES	Subventions d'investissement				
	Provisions réglementées				
	Total I	25 527	1 427	24 099	NS
	Produit des émissions de titres participatifs				
	Avances conditionnées				
	Total II				
PROVISIONS	Provisions pour risques				
	Provisions pour charges				
	Total III				
DETTES (I)	Dettes financières				
	Emprunts obligataires convertibles				
	Autres emprunts obligataires				
	Emprunts auprès d'établissements de crédit				
	Concours bancaires courants	10		10	
	Emprunts et dettes financières diverses	157	456	298	65.44
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours				
	Dettes d'exploitation				
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	1 588	1 200	388	32.31
	Dettes fiscales et sociales	12 278	24 200	11 922	49.26
Comptes de Régularisation	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
	Autres dettes				
	Produits constatés d'avance (I)				
	Total IV	14 034	25 856	11 822	45.72
	Ecarts de conversion passif (V)				
	TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V)	39 560	27 283	12 277	45.00

(1) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an 14 034 25 856